

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 18 mars 2020 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée

M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
M^{me} Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume

Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M^{me} Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M^{me} Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2020-0129

Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil consentent à l'unanimité de retirer de l'ordre du jour la période d'intervention des membres du conseil au point 5 et la période de questions des citoyens au point 9.

De plus, il est convenu que la présente séance se tienne sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0130

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 mars 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 mars 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Adoption des résolutions

CA-2020-0131

Entente de gré à gré pour la fourniture d'hydrogène pour les véhicules *Toyota Mirai* (Dossier 73103) - [AP2020-107](#) (Ra-2181)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente de gré à gré avec le fournisseur *Harnois Énergies inc.*, pour la fourniture d'hydrogène pour les véhicules *Toyota Mirai*, de la date d'adjudication au 6 août 2023, conformément à la demande de proposition 73103 et au prix unitaire de sa proposition du 3 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0132

Adjudication de contrats pour des travaux de réfection et de réparation de fenêtres et de vitrerie sur différents bâtiments – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 64844) - AP2020-129 (Ra-2181)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à 2851–9288 *Québec inc.*, les contrats pour les travaux de réfection et de réparation de fenêtres et de vitrerie sur différents bâtiments, lots 1 et 2, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2022, conformément à la demande publique de soumissions 64844 et aux prix unitaires de sa soumission du 3 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0133

Adjudication de contrats pour des services professionnels en médecine du travail relatifs aux services requis pour des expertises médicales, de la date d'adjudication au 28 février 2023 (Dossier 73128) - AP2020-136 (Ra-2181)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Examed Clinique travail santé inc.*, *Groupe Santé Medisys inc.* et *Françoise Fiset et Associé inc.*, les contrats pour les services professionnels en médecine du travail relatifs aux services requis pour des expertises médicales (Dossier 73128), de la date d'adjudication au 28 février 2023, selon les conditions négociées entre les parties, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021, 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0134

Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers – 2020 à 2022 – Reprise lots 4 et 12 (Appel d'offres public 72990) - AP2020-142 (CT-2446536, CT-2446567) — (Ra-2181)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, les contrats pour les travaux d'entretien des aménagements paysagers – 2020 à 2022 – Reprise lots 4 et 12, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 15 novembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 72990 et selon sa soumission du 13 février 2020, et ce,

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 4 : pour une somme de 350 785,05 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 12 : pour une somme de 359 264,25 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0135

Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec, pour l'année financière 2020–2021 - PA2020-020 (Ra-2181)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer et à déposer les formulaires de présentation de demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (PAFDTAPU), pour l'année financière 2020–2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0136

Modification de la nomenclature des emplois manuels et de l'Annexe B de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec Section locale 1638* (SCFP) - RH2020-139 (Ra-2181)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter la modification proposée à la nomenclature des emplois manuels et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiée ainsi que l'ajout d'équipement, de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec Section locale 1638* (SCFP), telles que présentées aux annexes A et B jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0137

Paiement à *Vidéotron ltée* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases ingénierie détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73124) - **AP2020-075 (CT-2466222) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le paiement à *Vidéotron ltée* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases ingénierie détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 219 600,06 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0138

Avis de modification numéro 4 relatif à la prolongation du contrat pour la fourniture d'un service de radiocommunications incluant un service d'entretien (Dossier 49011) - **AP2020-077 (CT-2465260) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 840 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la prolongation du contrat adjudgé à *Bell Mobilité – Division radio*, en vertu de la résolution CA-2016-0441 du 7 décembre 2016, pour la fourniture d'un service de radiocommunications incluant un service d'entretien, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0139

Paiement à *Bell Canada* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180) - **AP2020-105 (CT-2467810) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le paiement à *Bell Canada* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 2 034 048 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0140

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion documentaire et d'un contrat de services d'entretien et de soutien de la solution logicielle (Appel d'offres public 64679) - AP2020-138 (CT-2470685) — (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *Irosoft inc.*, le contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion documentaire et le contrat de services d'entretien et de soutien de la solution logicielle, de la date d'adjudication et au plus tard au 31 décembre 2023, pour une somme de 104 269 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 64679 et aux prix unitaires de sa soumission du 16 janvier 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0141

Adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Printemps 2020 (Appel d'offres public 73004) - AP2020-145 (CT-AP2020-145) — (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité pour la fourniture et la plantation d'arbres, un montant de 457 800 \$;
- 2° d'approprier à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération pour la fourniture et la plantation d'arbres, un montant de 13 500 \$;

3° d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Printemps 2020, de la date d'adjudication au 13 novembre 2020, conformément à la demande publique de soumissions 73004 et selon les prix soumis pour chacun des lots :

- Lot 1 : *Reboisement Les Cent Frontières inc.*, pour une somme de 119 805 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
- Lot 3 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 90 426 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
- Lot 4 : *Pépinière et Paysages Marcel Marin inc.*, pour une somme de 87 561,41 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 février 2020;
- Lot 5 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 131 129 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 février 2020;
- Lot 6 : *Maxi-Paysage inc.*, pour une somme de 93 609 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
- Lot 7 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 89 282 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
- Lot 8 : *Maxi-Paysage inc.*, pour une somme de 89 642 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 février 2020;
- Lot 9 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 89 163 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 février 2020;
- Lot 10 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 87 859 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 février 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0142

Avenant numéro 2019–1 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du Fonds local d'investissement - DE2020-036 (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant 2019–1 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0143

Utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2020 du Service du développement économique et des grands projets - **DE2020-066 (CT-DE2020-066) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 404 119 \$ à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation de certaines dépenses de l'exercice financier 2020 du Service du développement économique et des grands projets;
- 2° d'approprier une somme maximale de 704 926 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ces dépenses;
- 3° d'autoriser l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir ces dépenses.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0144

Utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2020–2021 du Service du développement économique et des grands projets - **DE2020-083 (CT-DE2020-083) — (Ra-2182)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 540 000 \$ à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation de certaines dépenses de l'exercice financier 2020–2021 du Service du développement économique et des grands projets;
- 2° d'approprier une somme maximale de 190 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ces dépenses;
- 3° d'autoriser l'utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir ces dépenses.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0145

Modification de la résolution CA-2020-0080 relative à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 - DE2020-087 (Abrogée par CA-2020-0266) (Modifie CA-2020-0080) (CT-DE2020-087) — (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de modifier la résolution CA-2020-0080 du 19 février 2020, relative à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022, afin de remplacer le premier paragraphe par la recommandation suivante :

« 1° d'approprier une somme maximale de 102 460 \$ à même le *Fonds de développement des territoires* et une somme maximale de 219 920 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation des projets prévus à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0146

Approbation du Règlement N° 383 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 500 000 \$ concernant l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-011 (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 383 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 500 000 \$ concernant l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes du Réseau de transport de la Capitale*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0147

Appropriation de sommes à même le Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour des travaux de compétence d'agglomération - IN2020-005 (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés ou annulés admissibles au *Fonds réservé à la*

réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;

- 2° de modifier la fiche PIQ 2042001–A pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de l'ingénierie d'un montant de 100 000 \$;
- 3° d'approprier un montant de 1 175 000 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence d'agglomération, afin de réaliser des travaux sur les voies publiques visées par le *Programme de réfection des infrastructures de surface 2020* et le *Programme d'entretien des chaussées 2020*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0148

Renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité, du Service de la culture, patrimoine et relations internationales et du Bureau des grands événements* - RH2020-151 (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité, du Service de la culture, patrimoine et relations internationales et du Bureau des grands événements*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des ressources humaines à modifier ladite convention collective, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit sommaire;
- 3° le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0149

Entente triennale entre la Ville de Québec et Agiro, relative aux services professionnels et techniques pour la réalisation de projets en gestion des eaux pluviales et en sensibilisation et lien avec la communauté – 2020 à 2022 (Dossier 73245) - AP2020-123 (CT-2468514) — (Ra-2183)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et *Agiro*, relative aux services professionnels et techniques pour la réalisation de projets en gestion des eaux pluviales et en sensibilisation et lien avec la communauté – 2020 à 2022, pour une somme de 804 165,39 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° les directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0150

Entente entre la Ville de Québec et *Keitas Systèmes inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration du portail Tempeus de services d'entretien d'avions, Hub de maintenance canadien* - **DE2020-031 (CT-DE2020-031) — (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 241 200 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Démonstration du portail Tempeus de services d'entretien d'avions, Hub de maintenance canadien*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Keitas Systèmes inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 241 200 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0151

Entente entre la Ville de Québec et l'*Institut national d'optique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Mise en place de Quantino, un incubateur en optique et en photonique* - **DE2020-040 (CT-DE2020-040) — (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 1 400 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Mise en place de Quantino, un incubateur en optique et en photonique*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Institut national d'optique*, relative au versement d'une subvention maximale de 1 400 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0152

Entente entre la Ville de Québec et *Les Technologies Botpress inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le déploiement de la technologie Botpress* - [DE2020-052](#) (CT-DE2020-052) — (Ra-2183)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le déploiement de la technologie Botpress*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Technologies Botpress inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0153

Entente entre la Ville de Québec et *9392-5477 Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Vitrine technologique pour démontrer l'utilisation facile et instinctive de l'application Braver* - [DE2020-053](#) (CT-DE2020-053) — (Ra-2183)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 132 500 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Vitrine technologique pour démontrer l'utilisation facile et instinctive de l'application Braver*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *9392-5477 Québec inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 132 500 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0154

Entente entre la Ville de Québec et *OMY Laboratoires inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation des produits OMY en Amérique du Nord (Canada et États-Unis)* - **DE2020-057 (CT-DE2020-057) — (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Commercialisation des produits OMY en Amérique du Nord (Canada et États-Unis)*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *OMY Laboratoires inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0155

Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *ECD Canada inc.*, relatif à la modification de la date de fin du projet *Expérimentation de la barre de confinement de l'entreprise ECD Canada inc.* - **DE2020-061 (Ra-2183)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *ECD Canada inc.*, relatif à la modification de la date

de fin du projet *Expérimentation de la barre de confinement de l'entreprise ECD Canada inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0156

Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et Société en commandite NEB, relatif à la modification de la date de fin du projet Certification LEED des Condos Origine - DE2020-062 (Ra-2183)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société en commandite NEB*, relatif à la modification de la date de fin du projet *Certification LEED des Condos Origine*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0157

Appropriation d'une somme pour la mise en place d'un appel à projets visant le soutien à la mise en marché et à la commercialisation de projets en animation et en production de contenu interactif riche, dans le cadre du Fonds de développement des territoires - DE2020-081 (CT-DE2020-081) — (Ra-2183)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approprier une somme maximale de 500 000 \$ à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la mise en place d'un appel à projets visant le soutien à la mise en marché et à la commercialisation de projets en animation et en production de contenu interactif riche.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2020-0158

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours suite à des travaux de démolition et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1332, et dépôt du projet de règlement - PA2020-017 (Ra-2181)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 240 000 \$ pour le versement, pour l'année 2020 et les suivantes, de subventions aux fins de l'application du *Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours suite à des travaux de démolition*.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0159

Appropriation de 24 000 \$ au fonds général de l'agglomération - PA2020-017 (Ra-2181)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 24 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1332. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2020-0160

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1334, et dépôt du projet de règlement - TE2020-004 (Ra-2182)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant divers travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures d'agglomération relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration et au transport des eaux usées ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du

personnel y afférents, de même que l'acquisition de biens, d'équipements, d'immeubles et de servitudes nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 16 100 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition de biens, d'équipements, d'immeubles et de servitudes ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0161

Appropriation de 1 610 000 \$ au fonds général de l'agglomération - TE2020-004 (Ra-2182)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 1 610 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1334. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2020-0162

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de reconstruction de sentiers dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1307 - PQ2020-004 (Ra-2178)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de reconstruction de sentiers dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1307.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0163

Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1325 - PQ2020-002 (Ra-2180)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1325.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0164

Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la réalisation de projets de planification et de réglementation relatifs à la prévention des inondations et des embâcles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1330 - PA2020-018 (Ra-2180)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la réalisation de projets de planification et de réglementation relatifs à la prévention des inondations et des embâcles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1330.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0165

Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1336 - TM2020-038 (Ra-2180)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle*

de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1336.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 40.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir